

Date: 18 mai 2021
Heure: 19 h 30
Lieu: Par visioconférence (TEAMS)

Procès-verbal

Considérant le contexte actuel de la COVID-19 et en cohérence avec les directives de la Santé publique, exceptionnellement, la séance régulière du conseil d'administration se tient par visioconférence (TEAMS).

Présences :	Isabelle Tanguay	Administrateur (District 1)
	Louise Ouellet	Administrateur (District 2)
	Édith Tremblay	Administrateur (District 4)
	Denise Caron	Administrateur (District 5)
	Marc Lemay	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
	Yves Breton	Administrateur (Communautaire, sportif, culturel)
	Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
	Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
	Sylvie Michaud	Administrateur (Personnel de direction d'établissement)
	Christiane Séguin	Administrateur (Personnel d'encadrement)
	Manon Morin	Administrateur (Personnel professionnel)
	Amélie Morin	Administrateur (Personnel enseignant)
	Cynthia Belzile	Administrateur (Personnel de soutien)
	Vincent Pelletier	Observateur (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
	Nancy Couture	Directrice générale
	Catherine Boulay	Secrétaire générale
Absences :	Marc-Antoine Rioux	Administrateur (18 à 35 ans)
	Mélanie Veilleux	Administrateur (District 3)
Invité :	Bernard D'Amours	Conseiller-cadre

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance débute à 19 h 30, monsieur Marc-Antoine Rioux a motivé son absence et madame Mélanie Veilleux n'a pas précisé la raison de son absence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Tanguay :

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

- 7.2. Nomination de nouvelles directions adjointes d'établissement
- 8.3. Plan d'effectif soutien général
- 8.4. Plan d'effectif des professionnels

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 058 – 2021-05-18

3. Approbation et suivi au procès-verbal de la dernière séance

La présidente passe en revue le procès-verbal de la séance du 20 avril dernier. La directrice générale fait état de la situation au sujet de la COVID-19 dans l'ensemble des écoles et centres et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Amélie Morin :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 20 avril 2021, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE le procès-verbal de la séance du 20 avril 2021 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 059 – 2021-05-18

4. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

5. Agenda de consentements (approbation)

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

6. Information des comités et recommandations

6.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration le 20 avril 2021.

6.2. Comité de vérification

Monsieur Éric Chouinard, président du comité de vérification, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité de vérification, qui s'est tenu immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ Adoption des règles de régie interne du comité de vérification;
- ✓ Étant donné que la mission d'audit est toujours en cours, la transmission des résultats de l'audit au 31 mars 2021 est reportée à la prochaine rencontre du comité de vérification prévue le 15 juin;
- ✓ La directrice du Service des finances, madame Emmanuelle Ouellet, a mentionné qu'il est fort probable que l'exercice financier 2020-2021 du CSSFL se termine avec un surplus. Toutefois, les dépenses reliées à la COVID-19 seront déficitaires;
- ✓ Mise à jour de la Procédure n° 12 – *Règles budgétaires internes*, lesquelles règles avaient déjà été approuvées par le comité de répartition des ressources (CRR);
- ✓ Le comité de vérification a entériné le renouvellement pour une année (2021-2022) du contrat avec la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice de la mission d'audit externe à réaliser.

On précise que le surplus anticipé s'explique en grande partie par l'impossibilité de pourvoir les nouveaux postes créés, qui découlent des mesures financières accordées pour répondre aux impacts provoqués par la COVID-19 dans les écoles et les centres. La pénurie de personnel explique l'impossibilité d'embaucher de nouvelles ressources.

6.3. Comité des ressources humaines

Monsieur Claude Breault, président du comité des ressources humaines, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité des ressources humaines, qui s'est tenu immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ L'adoption des règles de régie interne du comité des ressources humaines;
- ✓ L'étude des plans d'effectifs 2021-2022 du personnel de soutien scolaire (général) et du personnel professionnel et recommandations pour adoption par le conseil d'administration;

- ✓ Journées de grève annoncées du personnel de soutien scolaire pour le 26 mai à compter de midi jusqu'au 27 mai à midi.

7. Points d'informations générales et orientations stratégiques

7.1. Protecteur de l'élève

La directrice générale informe que le Protecteur de l'élève, monsieur Gaston Michaud, a donné sa démission, effective au 1^{er} mai 2021, pour des raisons de santé.

Madame Couture précise qu'advenant qu'un dossier doive être traité par le Protecteur de l'élève d'ici la fin de la présente année scolaire, on ferait des démarches auprès d'un autre centre de services scolaire, afin que leur Protecteur de l'élève puisse traiter ce dossier.

Les démarches seront entreprises sous peu pour retenir les services d'une personne qualifiée à accepter le rôle, à compter de l'année scolaire 2021-2022.

7.2. Nomination de nouvelles directions adjointes d'établissement

La directrice générale fait part des nominations à titre de direction adjointe d'établissement qui ont été confirmées la semaine dernière. Les mouvements de personnel et les prises de retraite faisaient en sorte qu'il y avait 6 postes à combler pour une entrée en fonction au début de la prochaine année scolaire 2021-2022.

La présidente et les membres du conseil félicitent les personnes concernées.

8. Dossiers à être adoptés

8.1. Modifier – *Acte d'établissement 2021-2022 – Chanoine-Côté*

La directrice générale explique qu'il y a lieu de modifier l'acte d'établissement 2021-2022 de l'École Chanoine-Côté afin d'y prévoir un Service de garde dans le bâtiment Chanoine-Côté. En effet, jusqu'à maintenant l'école accueillait dans ses locaux les élèves du Service de garde d'une autre école. La clientèle est maintenant suffisante pour ouvrir un Service de garde spécifique à Chanoine-Côté.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la confirmation des besoins au niveau d'un Service de garde à l'École Chanoine-Côté;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Tanguay :

DE modifier l'acte d'établissement de l'École Chanoine-Côté (713005) 2021-2022 et de prévoir un Service de garde dans le bâtiment Chanoine-Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 060- 2021-05-18

8.2. Projet de calendrier des rencontres 2021-2022 du conseil d'administration et de ses comités

La directrice générale explique le projet de calendrier des rencontres du conseil d'administration et de ses comités qu'elle propose pour l'année 2021-2022.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 154 et 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3);

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 1 sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au niveau de la gestion des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Lemay :

D'ADOPTER le calendrier des rencontres 2021-2022 du conseil d'administration et de ses comités comme proposé, en y ajoutant une troisième rencontre pour le comité des ressources humaines qui se tiendra le 19 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 061 - 2021-05-18

8.3. Plan d'effectif du personnel de soutien scolaire général

Conformément à la recommandation du comité des ressources humaines, le directeur du Service des ressources humaines, M. Vincent Pelletier, explique la teneur du Plan d'effectif 2021-2022 du personnel de soutien scolaire (général) et il répond aux questions des administrateurs.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault :

D'ADOPTER le Plan d'effectif 2021-2022 du personnel de soutien scolaire (général) comme proposé et expliqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 062 – 2021-05-18

8.4. Plan d'effectif du personnel professionnel

Conformément à la recommandation du comité des ressources humaines, le directeur du Service des ressources humaines, M. Vincent Pelletier, explique la teneur du Plan d'effectif 2021-2022 du personnel professionnel et il répond aux questions des administrateurs.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile :

D'ADOPTER le Plan d'effectif 2021-2022 du personnel professionnel comme proposé et expliqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 063 – 2021-05-18

9. Rapports des directions de service

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

10. Affaires diverses

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

11. Bons coups

La directrice générale informe que 12 projets dans le cadre du programme Défi OSEntreprendre au niveau régional ont été présentés par nos écoles et de ce nombre 2 ont été retenus pour être présentés au national. Il s'agit du projet de l'École secondaire de Cabano et du projet de l'École Clair-Matin. C'est en juin que l'on devrait connaître les gagnants au national.

Plusieurs messages Facebook et des annonces dans le journal Info-Dimanche ont paru sur le sujet plus tôt au début du mois.

12. Huis clos

Aucun huis clos n'est tenu.

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 12.

Édith Tremblay, présidente

Catherine Boulay, secrétaire générale